YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : FD/YB/CG

DECISION N° 2001/96

OBJET : Avenant à la convention de formation professionnelle conclue avec l'Auto-Ecole des Godeaux d'Yerres, en vue d'une préparation complémentaire au permis B.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application des articles susvisés ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 2001/100 du 5 avril 2001 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Monsieur François DUROVRAY, Premier Adjoint,

VU la décision n° 2000-121 en date du 17 mai 2000,

VU la convention de formation à la conduite des véhicules automobiles en date du 23 mai 2000,

CONSIDERANT qu'il convient de proposer à Mademoiselle Sarah VASSE, recrutée dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », en qualité « d'agent d'accompagnement et d'orientation jeunesse », une formation complémentaire à la préparation du permis B,

CONSIDERANT que les besoins du service le justifient,

CONSIDERANT que la proposition de l'Auto-Ecole des Godeaux 81, rue Gabriel Péri - 91330 Yerres, correspond aux besoins conjoints de la commune et du stagiaire,

.../...

DECIDE

DE signer un avenant à la convention de formation à la conduite des véhicules automobiles en date du 23 mai 2000, en vue d'une préparation complémentaire, de Mademoiselle Sarah VASSE, au permis B, sur une durée de 15 heures, moyennant une contribution financière de 3.075 francs TTC (soit 468,78 €),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184,

Fait à Yerres, le 9 avril 2001.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) N° 52 91

Pour le Député-Maire,
L'Adjoint délégué,

François DUROVRAY
Conseiller Général de l'Essonne

REÇU LE
10 AVR. 2001
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

268